



Minute sécurité

La Vérification d'Absence de Tension (VAT) en Basse Tension (BT)



Differdange en 2019 :
Accident mortel par
électrocution
→ **aucune VAT réalisée**

J'applique les standards d'électricien et je fais ma VAT

➤ **Tous les électriciens habilités (BR, B2, BC, B1) doivent être équipés et avoir sur eux les équipements suivants :**

- Casque à bulle
- Gants d'électriciens BT
- VAT normalisé



➤ **dans le cadre de travaux, l'étape de l'identification et de la VAT, et la MALT si nécessaire, est formalisée par un point d'arrêt dans le MOS, signé par le chargé de travaux d'EE ou d'AMF.**

➤ **Dans le cas des dépannages (interventions) en BT, la VAT sera faite systématiquement, au plus près du lieu de travail, avec son VAT personnel, et ses EPI spécifiques (Casque avec écran (bulle) baissé et gants isolants).**

Depuis 2022 sur AMF,
5 accidents évités grâce
à la VAT, qui a permis de
déceler la présence de
tension, sur l'équipement
déclaré **consigné**



Règle d'or n° 3
Consignation et
verrouillage

